

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 Mars 2022**

Convocation du 08/03/2022

Présents : Mmes Florence SOLOMIAC, Véronique ARNOUX, Marie-Josée COTTI et Mireille TOUCHE, MM. Daniel AUBIN, Maxime SEIGNARD, Bernard HODOUL, Olivier GAVERIAUX et Serge SARLIN.

Absents : Monsieur Christian CROCE ET Monsieur Louis JACOB.

Madame Florence SOLOMIAC a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Compte de Gestion et Compte Administratif

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes définitifs de l'année 2021.

Investissement

Dépenses : Prévu : 152 440.20 Réalisé : 64 485.18

Recettes : Prévu 152 440.20 Réalisé : 120 555.02

Fonctionnement

Dépenses : Prévu 430 836.73 Réalisé : 196 487.83

Recettes : 430 836.73 Réalisé : 246 260.93

Excédent global de 105 842.94€ que le conseil affectera à l'affectation de résultat.

2. Budget Primitif 2022

Investissement : Recettes/Dépenses : 242 016€

Fonctionnement : Recettes/Dépenses : 509 801.83€

3. Taux d'imposition

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter pour l'année 2022 les taux d'imposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ Accepte et décide de maintenir les taux suivants :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| ▪ Taxe sur le foncier bâti | 34.55 % |
| ▪ Taxe sur le foncier non bâti | 3.37 % |

4. Convention SYME 05

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec le SYME05 concernant l'opération de rénovation énergétique et thermiques des bâtiments communaux.

En effet cette convention liera la commune et le syndicat afin de déterminer les conditions d'exécution de la mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la convention avec le SYME 05

5. Subventions versées par la commune

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les différentes demandes de subventions pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de verser pour l'année 2022, les subventions suivantes, et dit que les crédits budgétaires seront prévus au BP 2022 :

▪ ACCA LA DIANE	500€
▪ AMAC DU CANTON DE CHORGES	90€
▪ LIGUE CONTRE LE CANCER	50€
▪ ASSOCIATION ADMR	200€
▪ UKRAINE	500€
▪ DIVERS	160€

6. DCM Motivé SARL Camping de la Blanche

Monsieur le Maire présente aux conseiller municipaux la demande de permis d'aménager concernant la parcelle A 898, terrain déjà à disposition du camping, pour implanter six mobil homes déplacer du terrain de camping afin de les mettre hors risques et en toute sécurité.

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'accéder à cette demande car comme précisé ci-dessus il s'agit d'un terrain hors risque d'inondation et de plus c'est un apport pour la commune tant pour le tourisme que pour la fiscalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents favorablement à cette demande.

7. Infos diverses

Le conseil municipal ne souhaite toujours pas délibérer au sujet de la voie verte.

Le tour de rôle des élections présidentielles s'est établi.

La commune prolongera son réseau d'électrification en direction du cimetière.

Clôture de la séance à 20h30

